

FICHE D'INSCRIPTION QI GONG Saison 2025 - 2026

Objectifs :

Il s'agit d'une activité de plaisir entre adhérents d'une association (l'ASCVB).

Lieu :

Salle des fêtes de Vaulnaveys le Bas. Cette salle n'est pas un gymnase et, par conséquent ne dispose pas d'un équipement très adapté. Il est demandé aux participants de prendre le plus grand soin des équipements existants, ainsi que de veiller à l'entretien minimum de la salle.

Horaires et encadrement :

Le mercredi de 9h à 10h pour 31 séances, avec 1 cours d'essai, à partir du 10 septembre 2025, hors vacances scolaires M. Patrice KONDRATOFF met ses compétences au service de l'association.

Tarifs:

- La cotisation familiale à l'ASCVB est exigée. Elle est de 15 € une fois par an et par famille.
- L'inscription pour l'année est de 170 €.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AVEC DOSSIER COMPLET (Fiche inscription, fiche familiale, et règlements) LE 26 SEPTEMBRE 2025.

Assurance :

L'ASCVB est une association qui met en place des activités pour des adhérents qui en acceptent le principe. C'est donc l'assurance personnelle de l'adhérent qui sera mise en jeu en cas d'accident corporel. Par contre, l'ASCVB assure cette activité auprès de la MAIF en responsabilité civile, et pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens d'autrui du fait de cette activité (salle notamment)

QI GONG

Monsieur Madame

NOM, prénom

Année de naissance L L L L

Adresse complète :

Tél fixe L L L L L L L L L L Portable L L L L L L L L L L E-mail.....

Personne à joindre en cas d'urgence aux heures de l'activité :

NOM, prénom :

Téléphone L L L L L L L L L L

- participation CE carte étudiant (-20%) Facture

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Un chèque d'un montant de 170 € établi à l'ordre de l'ASCVB.

La fiche familiale et un chèque d'adhésion de 15 € à l'ASCVB.

Si vous l'avez déjà donnée, veuillez préciser pour quelle activité

Je soussigné (e).....certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Etabli à Vaulnaveys-le-Bas, le

(Signature)

NB : L'association se donne le droit d'annuler l'activité si l'effectif est insuffisant.

En conséquence les plannings ne seront définitifs qu'après 5 séances à partir de la rentrée.